Politique de reconnaissance des acquis scolaires

Toute personne qui a acquis des connaissances théoriques dans une autre institution postsecondaire au Canada peut bénéficier d'un transfert de crédits pour certains cours du programme, si les objectifs visés sont similaires et que les cours ont été faits il y a moins de 10 ans.

Procédure à suivre

- Compléter les démarches d'admission au programme collégial. Aucune évaluation ne sera faite si la personne n'est pas admise à un programme d'études du Collège.
- Compléter le formulaire de transfert de crédits.
- Remettre un relevé de notes officiel.
- Remettre un plan de cours pour chaque cours.

Évaluation du dossier

La demande sera analysée si tous les documents requis ont été bien soumis.

Note : Si le transfert de crédits est accordé, vous recevrez une lettre officielle ainsi qu'une mention TR sur votre relevé de notes du Collège.

Formation manquante (reconnaissance partielle)

Le Collège peut identifier que certaines parties du cours sont manquantes et offre à sa clientèle étudiante la possibilité de réaliser des travaux spécifiquement sélectionnés par le personnel enseignant du Collège. Si cette option vous intéresse, vous devrez débourser 65 $ par cours pour pouvoir réaliser les travaux identifiés pour vous permettre d'obtenir une reconnaissance complète.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la personne responsable de la reconnaissance des acquis :

Par courriel : rac@educacentre.com